

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**REGISTRE  
RELATIF A L'OUVERTURE DE LA MISE A DISPOSITION  
DU PUBLIC  
DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°7 DU PLU  
DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**DU MARDI 20 OCTOBRE 2020  
AU LUNDI 23 NOVEMBRE 2020 INCLUS**

**MISE A DISPOSITION**  
**DU PROJET DE**  
**MODIFICATION SIMPLIFIEE N°7 DU PLU**

---

La présente modification, dite Modification Simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), est menée en application des articles L.153-41 et L.153-45 du Code l'Urbanisme. Elle porte sur le recalage de quelques limites de zonage du PLU et des emprises de certains emplacements réservés pour voirie.

Cette présente Modification Simplifiée n°7 fait suite à la dématérialisation des documents d'urbanisme institué par l'Etat et au changement d'outil du Système d'Information Géographique (SIG) de la Ville. Lors de la transformation des données de l'ancien SIG au format du Conseil National pour l'Information Géographique (CNIG) de 2014, sont apparues sur trois secteurs où le cadastre a été remanié des décalages des limites de zonage du PLU et des emprises d'emplacements réservés pour voiries principalement, sans que soit porté atteinte à l'intérêt général. Au regard du standard du CNIG, la Commune ne pouvait plus utiliser son propre référentiel géographique cadastral, et a donc décidé d'utiliser le plan cadastral informatisé (PCI) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Afin de mettre fin à ces différents décalages, il est nécessaire de modifier le PLU au niveau des secteurs de la Bretagne, Domenjod et Bois de Nêfles, afin qu'il soit en concordance avec le référentiel géographique cadastral. Cela permettra également à la Commune de disposer postérieurement au 1er janvier 2020 d'un document d'urbanisme normalisé au format CNIG pour sa publication ultérieure au Géoportail.

En conséquence, le dossier de modification simplifiée n°7 du PLU est constitué :

- 1- de la note de présentation,
- 2- des pièces graphiques du règlement,
- 3- de la liste des emplacements réservés,



Je soussigné, Monsieur Jacques LOWINSKY- agissant en qualité de d'élus Délégué de la commune de Saint-Denis de la Réunion - ai ouvert, ce jour, le présent registre de concertation côté et paraphé, contenant 33 feuillets non mobiles, pour recevoir pendant 35 jours consécutifs (sauf les samedis, dimanches et jours fériés), du lundi au jeudi de 8 h 00 à 16 h 00 et le vendredi de 8 h 00 à 11 h 00, les observations du public.

A Saint-Denis, le 16 OCT 2020

L'Adjoint Délégué

Jacques LOWINSKY



Première journée :

Le 20 octobre 2020 de 8 heures 00 à 16 heures 00

1° Observations de M.

→ Une consultation en date du 16 novembre 2020 à 14 heures.

*[Signature]* 3

Lined writing area with horizontal lines.

Le lundi 23 novembre 2020 à 16 heures 00

Le délai de la mise à disposition étant expiré,

Je soussigné, M. Jacques LOWINSKY déclare clos le présent registre qui

a été mis à la disposition du public pendant 35 jours consécutifs du mardi 20

octobre 2020 au lundi 23 novembre 2020

de 8 heures 00 à 16 heures 00 du lundi au jeudi

et de 8 heures 00 à 11 heures 00 le vendredi

(sauf les samedis, dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par 0 personnes (page n°

à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent

registre :

1° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

2° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

3° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

4° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

5° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

6° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

7° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

8° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

9° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.



Jacques LOWINSKY

10° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

11° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

12° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

13° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

14° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

15° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

16° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

17° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

18° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

19° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

20° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

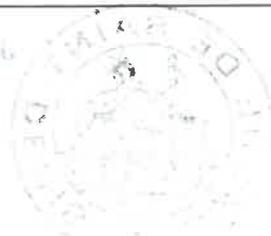
21° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

22° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

23° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

24° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

25° lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.



Le présent registre ainsi que les \_\_\_\_\_ 0 \_\_\_\_\_ pièces qui y sont annexées  
et le dossier de mise à disposition sont adressés par mes soins,

le 23/11/2020

à M. la Direction Aménagement Urbanisme Patrimoine  
Historique et Artistique

Jacques LOWINSKY

